

Procédure d'inscription à la Prépa CRFPA :

- Télécharger les 2 fiches de renseignements sur le site internet de l'UFR de droit (<http://droit.unicaen.fr/imda-iej-ipag-/prepacrfpa-preparation-a-l-examen-national-du-barreau/>)
- Les **compléter entièrement** et les rapporter au secrétariat de l'IMDA (DR264) où vous pourrez récupérer le **dossier d'inscription à l'examen national du Barreau à partir de la mi-septembre 2019.**
- **Ce dossier d'inscription à l'examen national du Barreau devra nous être retourné impérativement complet avant le 30 avril 2020** (cachet de la poste faisant foi) pour une participation à l'examen de la session de septembre 2020. *Si vous êtes en cours d'obtention du Master 1 de droit, vous devrez fournir vos justificatifs **d'obtention de ce master 1 de droit avant le 1 aout 2020 à l'IMDA** (attestation de réussite et relevé de notes).*
- Suite à la **réception de ces 2 fiches de renseignements**, vous recevrez un lien internet sur l'adresse fournie sur les fiches de renseignements pour procéder à **l'inscription administrative**, vous n'avez pas d'inscription pédagogique à faire.
- Si vous étiez étudiant à l'UCN l'année passée ou si vous êtes inscrit en M1 ou M2 à l'UCN cette année, il faudra **mettre à jour votre carte étudiant** en vous rendant à la scolarité de l'UFR de droit (DR207).
- Après cela, vous serez automatiquement inscrit à la plateforme « **e-campus** » (<https://ecampus.unicaen.fr>) pour la participation aux entraînements et aux diverses informations concernant la préparation. Nous vous remercions de participer activement et autant que faire se peut, aux sondages mis en place sur la plateforme « e-campus ».
- **Par la suite, toutes les informations importantes vous seront transmises sur votre adresse mail étudiant**, si vous ne la consultez pas, n'hésitez pas à faire **un transfert** sur votre adresse email personnelle.